

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2026 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-six, le 02 février, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2026-009
Débat d'orientation budgétaire**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Virginie MATHIEU, Séverine MUGNIER, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Nolwen LENNOZ à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Elodie DONDIN

Madame Laetitia PERROQUIN à Madame Séverine MUGNIER

Monsieur Pedram VINCENT à Madame Élisabeth BOIVIN

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN



Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les dix semaines précédant l'examen du budget (L5217-10-4 du CGCT) et doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, devant donner lieu à un débat :

Présentation du rapport

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

Article 2 :

Autorise Madame le Maire à signer tous les actes s'y afférant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa réception en Préfecture le
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026



ID : 074-217400266-20260202-DEL_2026_009-DE

Annexe à la délibération n° 2026-009

Débat d'orientation budgétaire



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Version 2026

Délibération du Conseil municipal du 02/02/2026

SOMMAIRE

Préambule

Elément de contexte économique

Contexte économique national

Contexte économique local

Lois de Finances - Impacts locaux

Une contribution incertaine des collectivités au redressement des finances publiques

Les évolutions fiscales et concours financiers

Diagnostic Financier Rétrospectif

Les Recettes de Fonctionnement

La fiscalité

Les dotations et prélèvements

Les produits des services et de gestion courante

Les Dépenses de Fonctionnement

Les charges de personnel et assimilées

Les charges à caractère général

L'Endettement

Le profil de remboursement

La solvabilité

Epargne et Investissement

Les soldes intermédiaires de gestion

Les dépenses d'équipement

Les engagements pluriannuels

Les ratios d'analyse

Les résultats prévisionnels

Les Grands Projets d'Investissement

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est le premier moment de la vie budgétaire d'un nouvel exercice. Il est obligatoire et précède le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants depuis la loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992.

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le Maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit donner lieu à débat et à délibération pour qu'il en soit pris acte.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, lesquelles doivent prendre acte d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base d'un rapport dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en application des articles L2312-1 et suivants du CGCT.

Depuis la mise en place de la nomenclature comptable M57 les articles L5217-10-1 et suivants du CGCT, relatifs aux métropoles, s'appliquent à la commune. Notamment, le délai précédant le budget primitif passe de deux mois à dix semaines.

ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE

❖ CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Le contexte macroéconomique de 2025 est moins contrasté que l'exercice passé : une économie plus lisse et un PIB en croissance progressive tout au long de l'année malgré une incertitude politique pour laquelle on estime un frein de la consommation des ménages et d'investissement des entreprises.

Le PIB national serait en croissance de 0,9 %, une légère baisse avec les années précédentes. Un résultat satisfaisant à l'échelle nationale, un niveau d'inflation près d'être le plus faible de la zone euro et qui tous secteurs confondus, est d'environ +1,0 % pour l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) et dont les principaux effets sont dus à la baisse des prix des énergies et la réduction importante de l'inflation alimentaire.

Cette année encore de nombreuses incertitudes en l'absence de loi de finances, et pourtant les opérateurs économiques estiment que la France pourrait avoir une croissance du PIB située entre 1,3 et 1,5% sur l'année 2026.

La dette publique poursuit sa croissance et les projections tendent vers une dette d'environ 120 % de PIB à horizon 2027, la France se maintiendrait alors dans les pays avec le plus fort taux de dette sur PIB de la zone euro (niveau de dette publique zone euro à 90 % du PIB). Les données financières internationales et notamment les notes attribuées par les agences financières sont très importantes

pour l'évolution du coût de financement de l'Etat et donc des collectivités locales, durant l'année passée notre économie a souffert de plusieurs dégradations ayant déjà un impact sur notre dette, les prochaines tendances sont attendues pour mars 2026 avec intérêt pour les budgets nationaux, une nouvelle dégradation de la note affecterait directement le coût de financement des collectivités.

❖ CONTEXTE ECONOMIQUE LOCAL

L'année 2025 a été pour de nombreux opérateurs du territoire une année d'un dynamisme très important au regard des calendriers de projets. L'évolution des finances locales alors est regardée avec la plus grande attention pour la poursuite des projets et pour connaître des capacités futures.

La commune de La Balme de Sillingy a été confrontée à un sujet désormais connu : la hausse des charges réelles de fonctionnement progresse plus vite que les recettes réelles (baisse des dotations, maintien des taux d'imposition et d'une majorité des coûts des services publics). C'est un constat qui est fait par de nombreuses collectivités ces dernières années et qui entend se poursuivre au regard des incertitudes et annonces des autorités financières.

L'exercice 2025 a observé un volume financier en croissance, hausse des dépenses mais progression des recettes insuffisante (baisse dotations Etat, maintien baisse dotation EPCI pour financer les transports en commun, hausse des intérêts d'emprunt, etc.). L'écart-type entre dépenses et recettes poursuit sa réduction et il sera important dès 2026 d'être vigilant aux effets des décisions et éviter les néfastes sur l'épargne à long terme.

LOIS DE FINANCES – IMPACTS LOCAUX

❖ UNE CONTRIBUTION INCERTAINE DES COLLECTIVITES AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

En l'absence de budget une loi spéciale a été adoptée et promulguée le 26 décembre 2025. Cette loi spéciale ne remplace par le budget, elle permet le fonctionnement courant de l'Etat en attendant l'adoption d'un budget pour la nation (perception de ressources, reversements de fiscalité, réalisation des emprunts, continuité des services publics).

Les recettes des dotations qui intéressent particulièrement les collectivités territoriales sont reconduites aux douzièmes, par exemple la commune de La Balme de Sillingy percevra les mêmes montants totaux que 2025 versés mensuellement en l'attente d'une loi de finances définitive (laquelle prévoit pour l'instant un montant global stable mais avec une péréquation plus importante selon les populations DGF).

La reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) au projet de budget 2026 (article 76) semble quasi-certaine. La reconduction de ce mécanisme exceptionnel interroge quant à une nouvelle participation aux recettes de l'Etat qui pourrait se maintenir dans le temps. Les communes contributrices voient une nouvelle fois leur

capacité d'autofinancement amputé pour rembourser des dettes nationales, La Balme de Sillingy ne semble toujours pas concernée par cette mesure à date.

Le projet de loi de finances prévoyait plusieurs mesures permettant à l'Etat une économie immédiate par l'adaptation de calendrier de versement ou la réduction de certaines enveloppes telles que les subventions, les dotations, le fonds de compensation à la TVA, etc. (Exemples : suppression prise en charge des cotisations salariales des apprentis du secteur public, ou encore la fusion des fonds d'investissement des préfectures ainsi que la réduction de 12,3% des montants globaux, une réduction des compensations sur pertes de taxes foncières ou cotisation foncière).

Le vote de ces mesures sont très hypothétiques, elles donnent néanmoins des indicateurs de tendance en faveur d'une responsabilisation encore plus forte de tous les échelons de collectivités territoriales (régions, département, EPCI, communes). Les collectivités territoriales devront toujours faire plus d'efforts pour maintenir des résultats positifs.

❖ LES EVOLUTIONS FISCALES ET CONCOURS FINANCIERS

Taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales : L'évolution de 12 points en l'espace de 4 exercices poursuit son impact budgétaire non négligeable. De nombreuses collectivités n'arrivent pas à faire les économies de dépenses ou générer plus de recettes pour absorber ne serait-ce que le surcoût lié à cette réforme.

Evolution des valeurs locatives : cela fait plusieurs années que ce sujet est évoqué et le calendrier est reporté à chaque fois. En l'état et pour les bases locatives des locaux d'habitation (distinctes des locaux professionnels), le recensement des loyers et bases locales serait repoussé à 2028 pour qu'un rapport national soit remis courant 2029 à fins d'application à compter de 2031.

Compte Financier Unique (CFU) : Il est généralisé pour l'année à venir, cela avait été annoncé par la loi de finances pour 2024 et arrêté par l'ordonnance 2025-526 du 12 juin 2025. Le CFU regroupe pour rappel le compte administratif et compte de gestion des ordonnateurs et comptables publics en un seul document conjoint. L'ensemble des collectivités territoriales auront un socle comptable désormais commun pour simplifier l'action et la transparence. La Balme de Sillingy avait déjà opté pour ce document pour les données 2024.

Budget Vert : cette annexe au compte financier unique classe et chiffre les dépenses selon leur impact environnemental. Mis en place en 2024 pour un affinement jusqu'en 2027, il comprend deux axes correspondant à deux objectifs environnementaux qu'il faut compléter :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Les autres axes seront eux à intégrer aux documents au plus tard dans deux ans :

- l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels,
- la gestion de la ressource en eau,
- la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
- la lutte contre les pollutions,

DIAGNOSTIC FINANCIER RETROSPECTIF

❖ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES						EVO N-1	EVO moyenne sur 5 années
Hors Opération d'ordre entre sections	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025		
013 - Atténuation de charges	51 135 €	100 170 €	197 605 €	210 477 €	127 669 €	-39,34%	25,70%
70 - Produits des services	454 696 €	754 393 €	694 483 €	702 618 €	802 714 €	14,25%	15,27%
73 - Impôts & taxes	3 613 704 €	3 785 403 €	201 325 €	407 020 €	407 020 €	0,00%	-42,07%
731 - Fiscalité locale			3 767 715 €	3 820 572 €	4 022 205 €	5,28%	
74 - Dotations & participations	1 507 624 €	1 615 702 €	1 513 063 €	1 672 110 €	1 579 099 €	-5,56%	1,16%
75 - Autres produits de gestion courante	188 833 €	246 606 €	270 695 €	363 833 €	307 290 €	-15,54%	12,95%
76 - Produits financiers	3 281 €	3 802 €	47 956 €	91 454 €	71 913 €	-21,37%	116,38%
Recettes réelles de fonctionnement	5 819 273 €	6 506 076 €	6 692 842 €	7 268 083 €	7 317 911 €	0,69%	5,90%
77 - Produits exceptionnels	23 095 €	3 225 358 €	11 631 €	945 658 €	7 946 €	-99,16%	-23,41%
78 - Reprises aux amort. et provisions	0 €	0 €	23 525 €	20 000 €	0 €	-100,00%	
042 - Opérations d'ordre	275 €	2 876 €	1 201 745 €	455 028 €	112 205 €	-75,34%	349,44%
002 - Excédent reporté	1 070 827 €	150 000 €	104 402 €	100 000 €	1 036 036 €	936,04%	-0,82%
Total Recettes de fonctionnement	6 913 470 €	9 884 310 €	8 034 146 €	8 788 769 €	8 474 098 €	-3,58%	5,22%

Pourcentage du total RRF	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	EVO N-1	EVO moyenne sur 5 années
013 - Atténuation de charges	0,88%	1,54%	2,95%	2,90%	1,74%	-39,76%	18,70%
70 - Produits des services	7,81%	11,60%	10,38%	9,67%	10,97%	13,47%	8,85%
73 - Impôts & taxes + 731 - Fiscalité locale	62,10%	58,18%	59,30%	63,17%	60,53%	-4,18%	-0,64%
74 - Dotations & participations	25,91%	24,83%	22,61%	23,01%	21,58%	-6,21%	-4,47%
75 - Autres produits de gestion courante	3,24%	3,79%	4,04%	5,01%	4,20%	-16,12%	6,66%

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) observent une légère croissance de 0,69 %, un résultat favorable pour la commune malgré des recettes exceptionnelles en 2024, de fait non reconduites en 2025.

Les évolutions constatées des chapitres sont comme suit :

- Chapitre 70 : Une hausse des produits de services dont une hausse importante des mises à disposition de personnels, principalement liée aux interventions pour le compte de la CCFU.
- Chapitres 75 / 013 / 74 : Diminution des produits suite aux recettes exceptionnelles de l'année passée et une baisse des dotations.
- Chapitre 73 : hausse mécanique des produits d'impositions (nouveaux habitants, hausse des bases, taux inchangé pour les habitants).

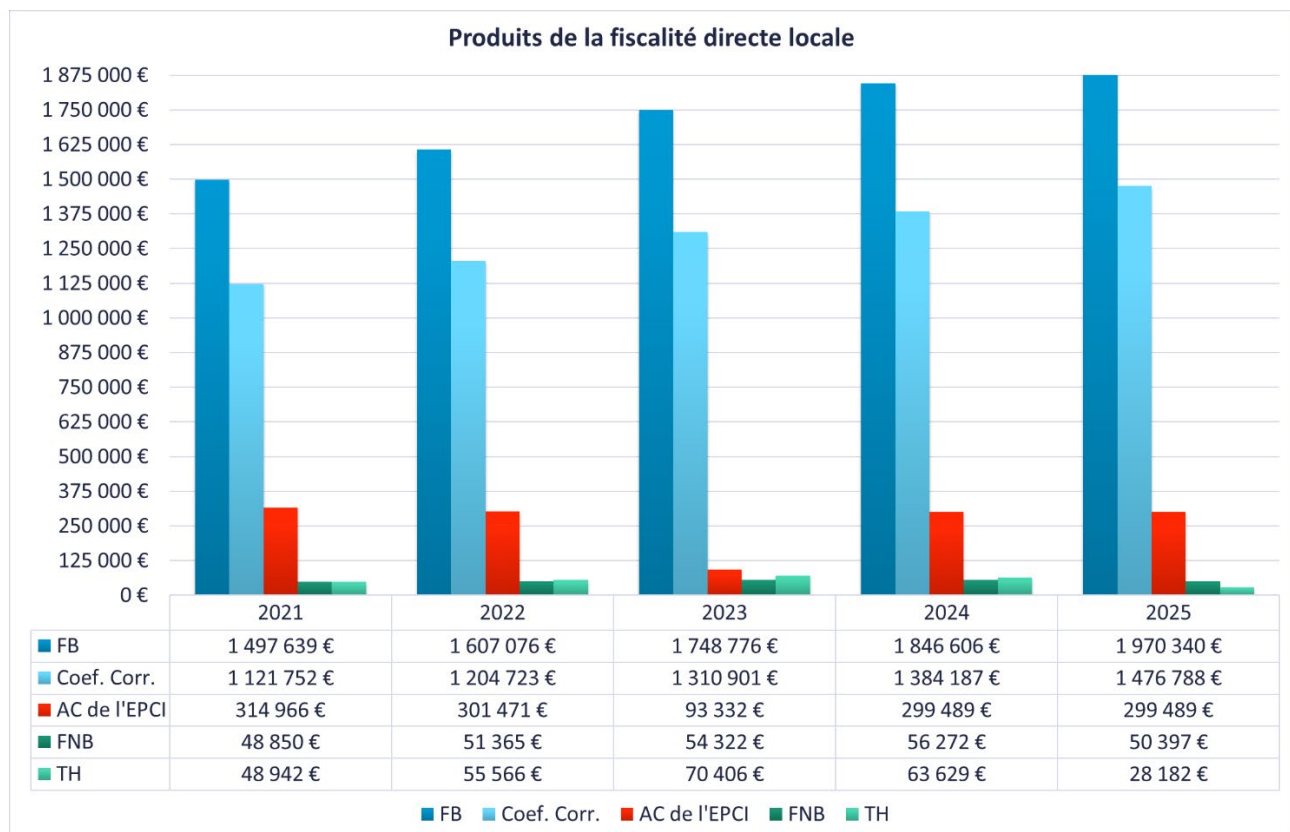
Le résultat des recettes de fonctionnement a réussi à se maintenir à un niveau compétitif dans un contexte plus neutre et sans recettes exceptionnelles. La commune devrait pouvoir compter sur les données suivantes pour préparer les futurs exercices.

➤ LA FISCALITE

Le produit de la fiscalité observe une hausse de 4,79 % correspondant comme indiqué ci-avant à la hausse mécanique des bases d'imposition et la perception de nouveaux produits issus des nouveaux redevables (constructions neuves éligibles, etc.). Ces produits ont augmenté d'environ 10 % en deux années successives en lien étroit avec l'attractivité du territoire (nouveaux programmes immobiliers).

Les produits de fiscalité hors dotations observent un léger recul statistique et représentent 60,53 % (-2,64 %) des recettes réelles de fonctionnement, la commune ayant recherché à multiplier les différentes sources de financements, même s'il s'agit toujours du premier poste de ressources. Les produits de fiscalité hors 4 taxes sont stables, et le projet de territoire intercommunal se poursuit pour lequel les communes ont consenti à réduire leurs attributions de compensation le financer.

La majorité des produits de fiscalité proviennent de la taxe foncière, composante de fiscalité directe locale. Ce produit est pour rappel compensé par l'Etat qui l'abonde par un coefficient correcteur depuis la suppression de la taxe d'habitation : lorsqu'un redevable de la taxe foncière verse aujourd'hui 1 € quand la commune perçoit environ 1,75 €.



Lexique :

FNB : Taxe sur le Foncier Non-Bâti

FB : Taxe sur le Foncier Bâti

TH : Taxe d'Habitation

AC de l'EPCI : Attributions de Compensations de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (Communauté de Communes Fier et Usses) : versements de fiscalité perçues.

Coef. Corr. : Coefficient correcteur = majoration des recettes de Foncier Bâti équilibrant la perte de recettes liée à la suppression de la TH, sans impact sur le contribuable Balméen.

L'évolution des bases, valeurs locatives non encore révisées pour l'année 2026, prévoit un produit supplémentaire de 30 k€, correspondant à l'inflation suscitée de 0,9 %, qui serait une prévision prudente de la hausse des recettes de ces chapitres.

➤ LES DOTATIONS ET PRELEVEMENTS

Les dotations et prélèvements de l'Etat représentent 21,58 % (-1,43 %) des recettes réelles de fonctionnement et les prélèvements représentent 2,03 % (+0,55 %) des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dotations du chapitre 74 comprennent :

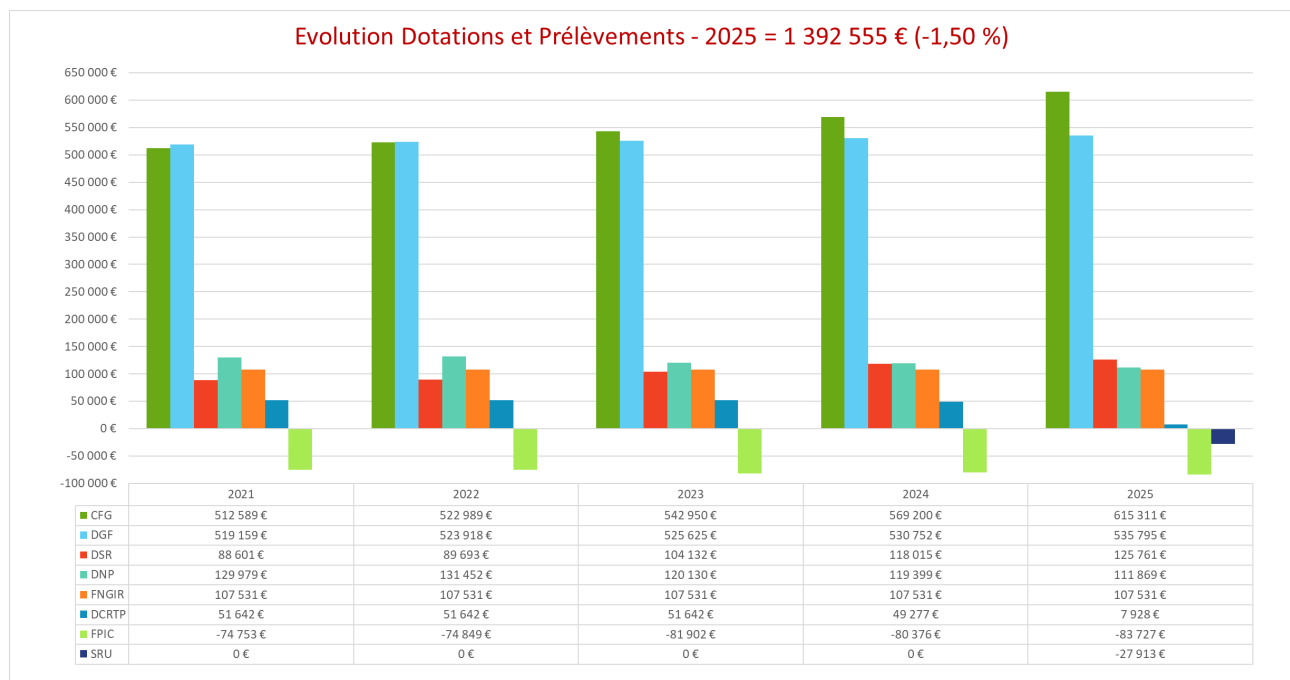
- La dotation globale forfaitaire : DGF
- La dotation de solidarité rurale : DSR
- La dotation nationale de péréquation : DNP
- Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Les atténuations de produits (prélèvements) du chapitre 014 comprennent :

- Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;
- L'amende Solidarité et renouvellement urbains (SRU) ;

Les dotations suivantes sont ajoutées à fins de comparaison :

- Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) - chapitre 73 (produits issus de fonds de péréquation nationaux) ;
- La compensation financière genevoise (CFG) - chapitre 75 (produits issus de l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 visant à compenser le manque à gagner fiscal des collectivités françaises frontalières sur lesquelles résident des travailleurs frontaliers qui bénéficient des infrastructures et services publics).



La volume global de ce comparatif est en baisse, la majorité des enveloppes progressent sauf la DCRTP qui a été amputé pour la commune de La Balme suite à la baisse et la répartition différente de cette enveloppe au niveau national et local.

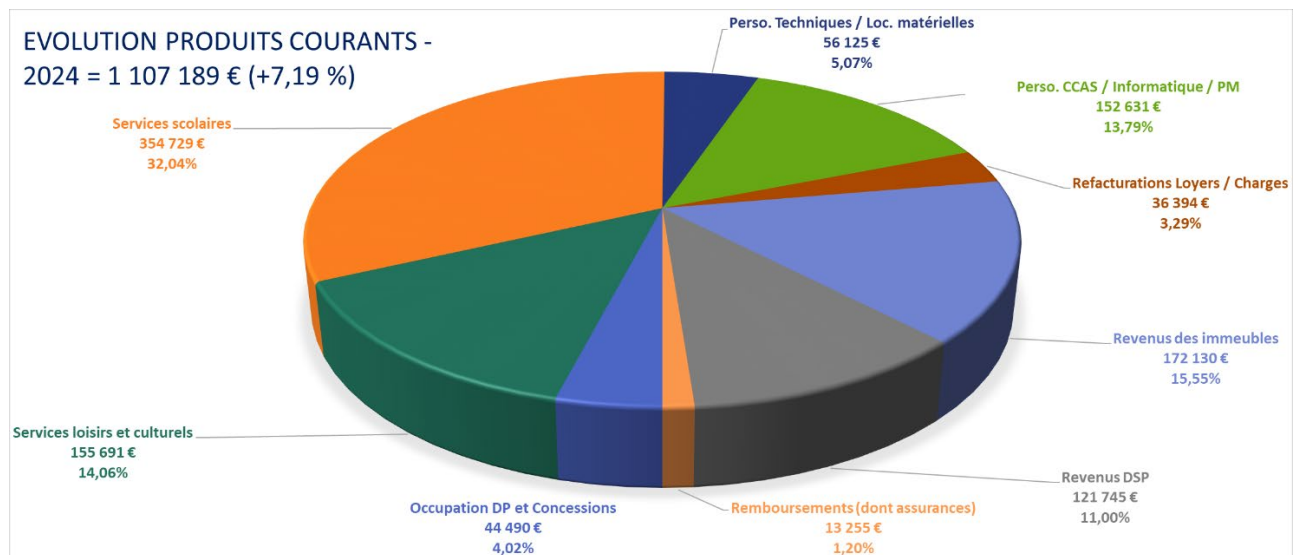
Les résultats des diverses dotations et prélèvement sont stabilisés depuis quelques années et la commune peut envisager un produit équivalent sur l'exercice à venir.

L'évolution des autres recettes du chapitre 74 – Dotations et participations sont les suivantes :

- les versements de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des services publics Périscolaire et Extrascolaire (83,5 k€).
- la récupération de la T.V.A. au travers du fonds de compensation (11,3 k€).
- les compensations de l'Etat pour les réformes fiscales (13,1 k€).
- les dotations pour mener à bien des missions pérennes ou ponctuelles (élections, dispositif de recueil des titres d'identité, etc.) (71,3 k€).

La tendance financière des dotations dépendra intégralement de la future loi de finances et les préparations budgétaires n'intégreront pas de recettes complémentaires par prudence.

➤ LES PRODUITS DES SERVICES ET DE GESTION COURANTE



L'exercice passé enregistre aussi une hausse des produits des services malgré un recul très important des produits d'assurances quant aux primes touchées en 2024. Le résultat s'explique par une fréquentation plus importante des services périscolaires notamment, des occupations plus nombreuses du domaine et un parc immobilier observant un meilleur taux d'occupation. La principale différence se situe sur les refacturations de personnel, en effet les prêts d'agents ou de matériels ont été nombreux cette année notamment auprès de la communauté de communes Fier et Usse (CCFU).

Pour les prévisions budgétaires à venir en 2026 la commune espère maintenir son offre de service et que la fréquentation soit aussi importante, cependant une certaine prudence sera appliquée aux prévisions de recettes pour palier à une baisse éventuelle des besoins et donc des produits.

❖ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES						EVO N-1	EVO moyenne sur 5 années
Hors Opération d'ordre entre sections	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025		
011 - Charges à caractère général	1 362 919 €	1 628 027 €	1 934 556 €	2 163 222 €	2 096 274 €	-3,09%	11,36%
012 - Charges de personnel	2 214 092 €	2 397 696 €	2 649 681 €	2 920 186 €	2 988 517 €	2,34%	7,79%
014 - Atténuation de produits	74 753 €	74 849 €	81 902 €	80 376 €	111 640 €	38,90%	10,55%
65 - Autres charges de gestion courante	219 011 €	234 107 €	280 763 €	271 011 €	299 491 €	10,51%	8,14%
Dépenses réelles de fonctionnement	3 870 775 €	4 334 679 €	4 946 902 €	5 434 796 €	5 495 922 €	1,12%	9,16%
66 - Charges financières	119 245 €	107 032 €	193 268 €	137 354 €	157 713 €	14,82%	7,24%
67 - Charges exceptionnelles	6 951 €	12 235 €	601 €	4 234 €	1 211 €	-71,40%	-35,40%
68 - Dotations aux amort. et provisions	0 €	0 €	12 500 €	22 500 €	11 500 €	-48,89%	
042 - Opérations d'ordre	409 499 €	3 766 819 €	1 911 594 €	2 153 850 €	1 831 352 €	-14,97%	45,42%
Total Dépenses de fonctionnement	4 406 470 €	8 220 765 €	7 064 864 €	7 752 733 €	7 497 697 €	-3,29%	14,21%

Pourcentage du total DRF	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	EVO N-1	EVO moyenne sur 5 années
011 - Charges à caractère général	35,21%	37,56%	39,11%	39,80%	38,14%	-4,17%	2,02%
012 - Charges de personnel	57,20%	55,31%	53,56%	53,73%	54,38%	1,20%	-1,26%
014 - Atténuation de produits	1,93%	1,73%	1,66%	1,48%	2,03%	37,35%	1,27%
65 - Autres charges de gestion courante	5,66%	5,40%	5,68%	4,99%	5,45%	9,28%	-0,94%

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) observent une hausse de 1,12 % (contre 0,69 % pour les recettes). Cette hausse représente environ 61 k€ avec les variations suivantes :

- Maîtrise et diminution des charges à caractère général ;
- Hausse des charges de personnel avec exclusivement la hausse des cotisations ;
- Premier prélèvement sur recettes pour le SRU évoqué précédemment ;
- Hausse des dépenses liées à l'informatique ainsi qu'une dépense exceptionnelle pour régulariser une recette perçue par la commune en lieu et place de la CCFU (équilibre au global entre recette et dépense).

Les intérêts d'emprunt observent eux une hausse en raison de l'emprunt contracté courant 2025 pour le financement des investissements, l'impact sera cependant limité dans le temps, une ligne d'emprunt prend fin avec sa dernière échéance en 2025.

Pour 2026 la commune entend maintenir, voire rationaliser certaines économies de fonctionnement et ainsi poursuivre la maîtrise de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement, malgré un contexte fortement contraignant.

➤ **LES CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILEES**

Une hausse non négligeable était encore attendue en 2025 suite aux diverses annonces nationales de hausse des cotisations patronales notamment sur les organismes de retraite. La commune a maintenu sa dépense budgétaire pour les rémunérations (-0,51 %) alors que la hausse provient exclusivement de la hausse des charges (+8,53 %). L'ensemble des dépenses reste inférieur à 3 millions d'euros malgré une hausse au global de 2,34 %, les charges de personnel représentent cette année 54,38 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 012 - Effectifs au 01/01/N			
	2025	2026	EVO N/N-1
Nombre d'agents	66	70	6,06%
Equivalent temps plein (ETP) - Budgétaires	66,99	66,52	-0,70%
Equivalent temps plein (ETP) - Pourvus	58,04	62,82	8,24%
Agents Catégorie A	2	2	0,00%
Agents Catégorie B	7	7	0,00%
Agents Catégorie C	35	38	8,57%
Non Titulaires sur postes permanents	16	20	25,00%
Non Titulaires sur postes non permanents	5	1	-80,00%
Apprentis	1	2	100,00%

Le budget 2025 a été maîtrisé et ce malgré de nouvelles dépenses :

- Le recrutement de nouveaux agents, soit pour des besoins de services réintégrés en interne permettant de réaliser des économies comme par exemple la gestion des ménages ;
- Le glissement vieillissement technicité (GVT), notion regroupant les impacts des évolutions de carrière, des avancements de grades ou d'échelons, hausse mécanique annuelle.

Le fonctionnement assaini au niveau des ressources humaines permet de procéder à une bonne gestion des crédits tout en récupérant des recettes face aux dépenses (Ex. Financement partiel poste Petites Villes de Demain ou encore le suivi et la perception des remboursements des organismes de sécurité sociale).

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés						
	2021	2022	2023	2024	2025	EVO N/N-1
BP	2 288 815 €	2 399 000 €	2 665 390 €	3 220 200 €	3 220 200 €	0,00%
CFU	2 214 092 €	2 397 696 €	2 649 681 €	2 920 186 €	2 988 517 €	2,34%
Rémunérations	1 524 008 €	1 640 671 €	1 778 682 €	1 999 305 €	1 989 103 €	-0,51%
Charges + Prévoy.	690 085 €	757 025 €	870 999 €	920 881 €	999 413 €	8,53%
Remb. II + CS	51 135 €	100 170 €	197 605 €	210 477 €	127 669 €	-39,34%
Poste PVD	0 €	45 000 €	45 000 €	26 056 €	44 476 €	70,69%
Dépenses retraitées	2 162 957 €	2 252 526 €	2 407 077 €	2 683 653 €	2 816 371 €	4,95%

En prévision du budget primitif pour l'exercice 2026, la prévision budgétaire de ce chapitre comprendra une nécessaire augmentation par rapport aux dépenses réelles :

- Hausse du SMIC au 1^{er} janvier entraînant des revalorisations de salaires ;
- Hausse du coût de l'assurance du personnel en cours de contrat avec le CDG 74 ;
- Poursuite de la hausse pluriannuelle des cotisations aux organismes de retraites ;

➤ LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

La commune envisageait une diminution raisonnable de ces charges par la réalisation d'économies en l'absence de survenance de dépenses exceptionnelles. En plus du prévisionnel, les choix de gestion ont permis des économies : réalisation en interne de prestations sous-traitées auparavant (glissement de charges entre Chapitre 011 et Chapitre 012).

Chapitre 011 - Charges à caractère général						
	2021	2022	2023	2024	2025	EVO N/N-1
BP	1 648 715 €	1 644 530 €	1 942 820 €	2 444 400 €	2 413 013 €	-1,28%
CFU	1 362 919 €	1 628 027 €	1 934 556 €	2 162 212 €	2 096 274 €	-3,05%

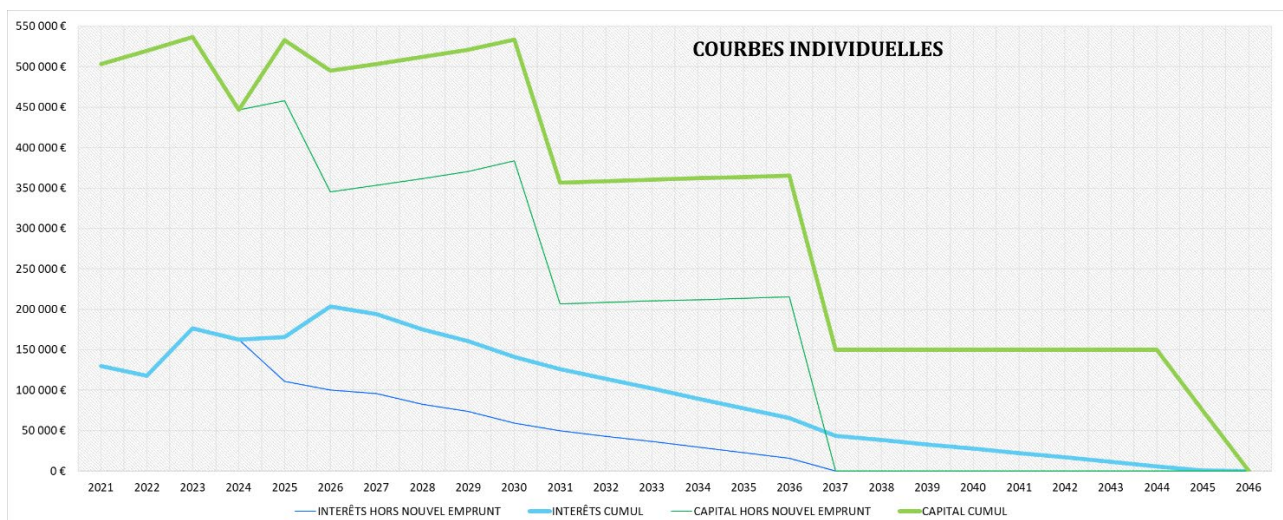
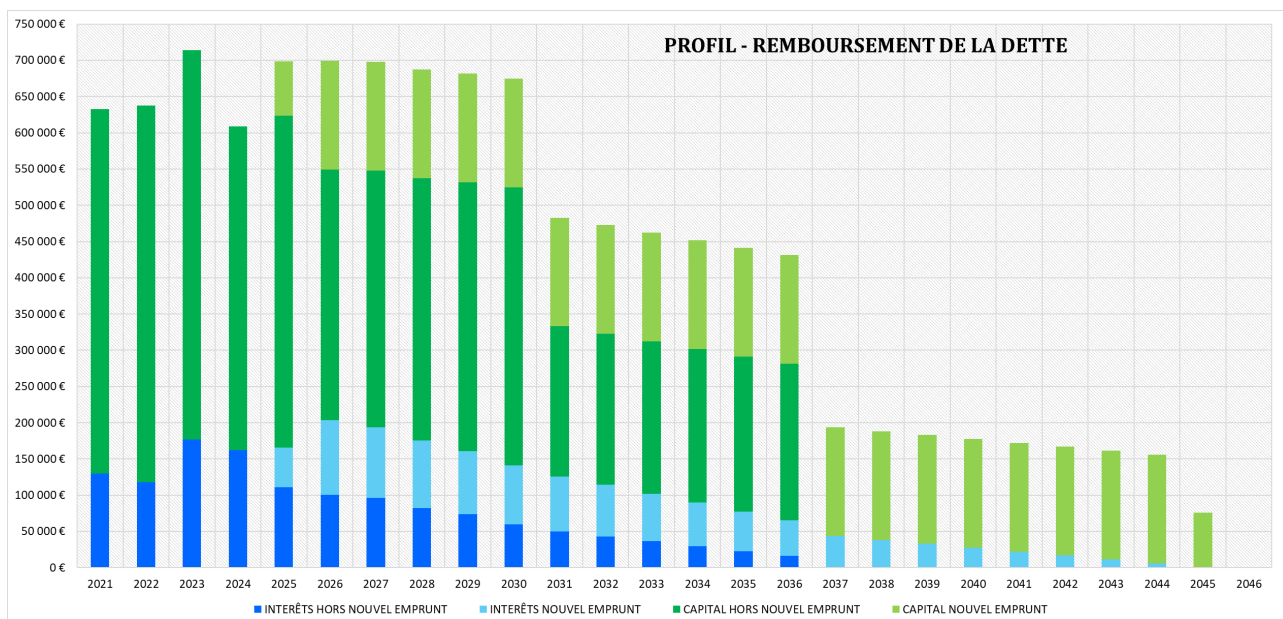
Pour 2026 la tendance est à la poursuite d'une maîtrise des dépenses.

❖ L'ENDETTEMENT

➤ LE PROFIL DE REMBOURSEMENT

L'année 2025 marquait un tournant dans le financement des projets de mandats et le budget primitif avait ouvert la possibilité d'un emprunt pour le financement de ceux-ci. Ce dernier a été réalisé pour un montant de 3 millions d'euros pour une durée de 20 ans, en s'assurant que la commune dispose en fin de mandat d'un niveau d'emprunt similaire à celui de début de mandat. En effet, cette année un des emprunts historiques de la commune prenait fin. Ces deux phénomènes portent le nouvel encours total de dette pour la commune à 6 007 453 € au 31 décembre 2025.

Le profil de remboursement cumulé ou par poste budgétaire est ainsi modifié, avec en évidence les modification suite au nouvel emprunt réalisé sur cette année.



Les prochains paliers de désendettement sont à horizon 2030 et 2036 pour la récupération de marges de manœuvres lié au remboursement des lignes de prêts.

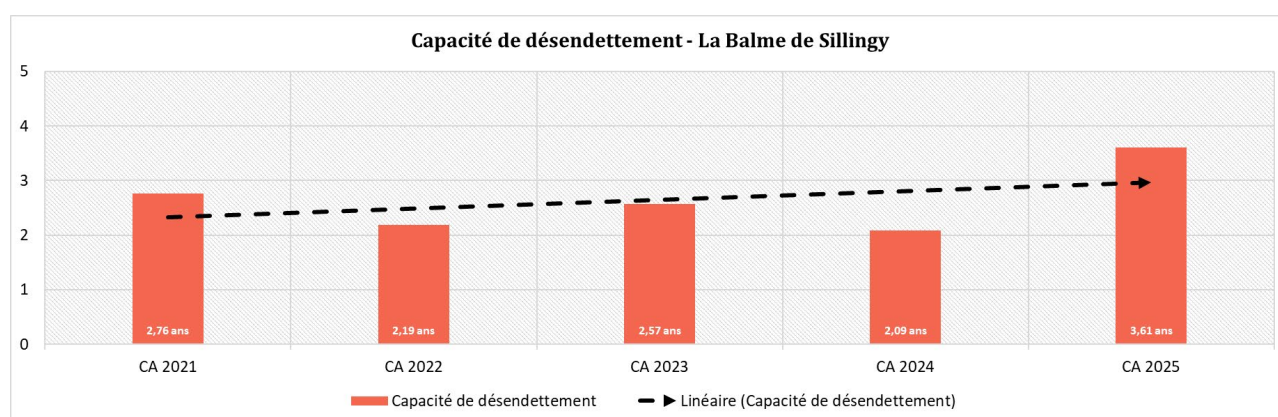
➤ LA SOLVABILITE

Le principal ratio financier de l'endettement est celui de la capacité à pouvoir rembourser les dettes. Celui-ci est exprimé en années et correspond au temps nécessaire à la collectivité pour rembourser ses dettes si elle y consacrait la totalité de son épargne annuelle.

Les seuils d'intérêt financiers sont les paliers de remboursements suivants :

- 7-10 ans de capacité de désendettement, seuil de vigilance sur la santé financière ;
- 11-12 ans de capacité de désendettement, seuil critique sur la santé financière ;

Ces paliers sont définis sur une moyenne de cycle de vie d'un investissement avant sa réhabilitation (entre 10 et 15 ans pour les communes), ils sont à étudier au regard du stock de dettes et du profil de remboursement en les comparant avec d'autres ratios financiers.



La commune a procédé à un emprunt de 3 millions d'euros, prenant ainsi soin de ne pas endetter la commune plus qu'au début du mandat, la capacité de désendettement a donc été impactée pour dépasser les 3,5 années. Ce résultat est pourtant bien inférieur aux différents seuils de vigilance ou d'alerte et la commune de La Balme observe encore une très bonne solvabilité.

❖ EPARGNE ET INVESTISSEMENT

➤ LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

La commune a à nouveau maintenu son engagement de ne pas répercuter la hausse des coûts de fonctionnement sur les contribuables. Malgré tout, l'épargne brute ou capacités d'autofinancement (CAF) brute de 2025 (Recettes réelles – dépenses réelles) est en léger retrait. A ceci s'ajoute les remboursements du nouvel emprunt ainsi qu'un recul des recettes liées au fonds de compensation de la TVA et aux taxes d'aménagement.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION						EVO N-1
Epargne = CAF (Capacité d'autofinancement)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	
Epargne de gestion (EG)	1 948 498 €	2 171 397 €	1 745 941 €	1 833 287 €	1 821 989 €	-0,62%
Epargne brute (EB)	1 829 252 €	2 064 365 €	1 552 673 €	1 695 933 €	1 664 277 €	-1,87%
Epargne nette	1 326 207 €	1 542 901 €	1 013 224 €	1 247 714 €	1 131 403 €	-9,32%
Autofinancement	2 239 268 €	2 225 264 €	1 679 068 €	1 681 040 €	1 368 998 €	-18,56%

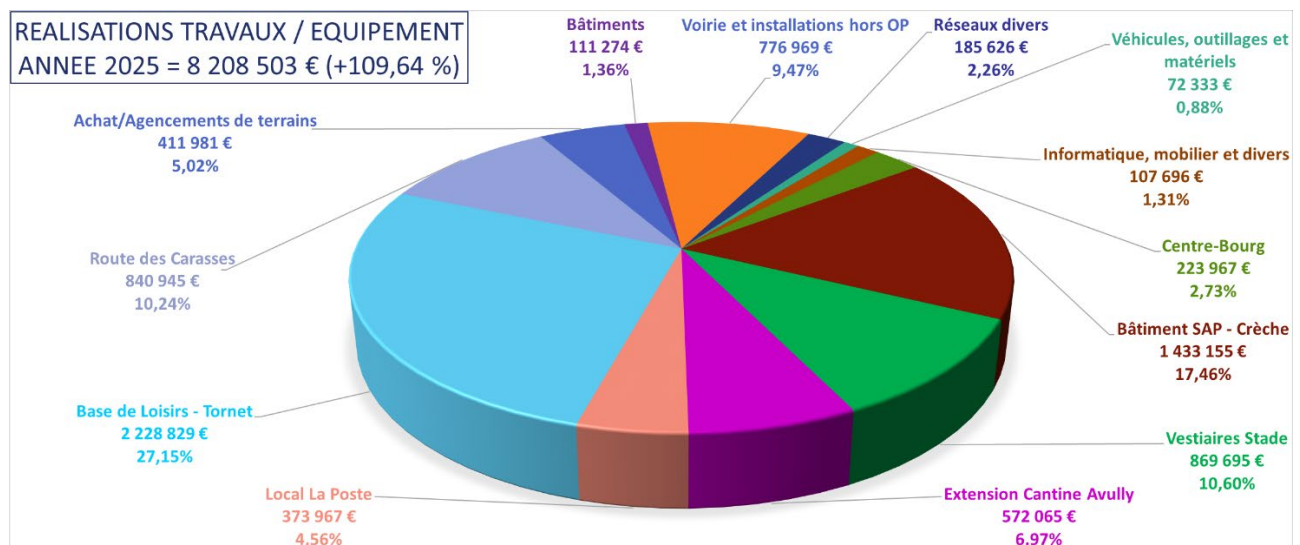
L'augmentation du stock d'emprunt avait un impact attendu sur l'auto-financement de la commune, lequel reste confortable. Avec la CAF brute ou nette, ils sont comparés aux recettes réelles de fonctionnement et aux encours pour fournir plusieurs ratios indicatifs de la solvabilité de la commune. Ces différents ratios ci-après restent positifs et indicateurs d'une gestion de dette équilibrée et saine au regard des disponibilités de la commune.

RATIOS DE SOLVABILITE BUDGETAIRE	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Taux d'Endettement	86,67%	69,53%	59,57%	48,71%	82,09%
<i>Taux Bon si < 100 % / Taux Correct si < 150 % / Taux d'Alerte > 200 %</i>					
Taux d'Epargne Brute	31,43%	31,73%	23,20%	23,33%	22,74%
<i>Taux Bon si > 20 % / Taux Correct si > 10 % / Taux d'Alerte < 7 %</i>					
Taux d'Epargne Nette	22,79%	23,71%	15,14%	17,17%	15,46%
<i>Taux Bon si > 10 % / Taux Correct si > 7 % / Taux d'Alerte < 5 %</i>					
Capacité de désendettement	2,76	2,19	2,57	2,09	3,61
<i>Taux Bon si < 7 ans / Taux Correct si < 11 ans / Taux d'Alerte > 15 ans</i>					
Ratio de Solvabilité	10,69%	9,66%	10,95%	8,06%	9,44%
<i>Taux Bon si < 15 % / Taux Correct si < 20 % / Taux d'Alerte > 25 %</i>					

➤ LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement sont les investissements consentis intégrant le patrimoine de la collectivité. Ces dépenses représentent 91,16 % des dépenses réelles d'investissement et près de 8,2 M€ nouvellement investis cette année pour la réalisation d'équipements publics.

Sur cet exercice 2025 la commune a doublé ses taux d'équipements en comparaison aux années passées, les nombreux projets pluriannuels en cours explique ce résultat extraordinaire de 8,2 M€, lesquels se répartissent dans les catégories et opérations suivantes :



En plus des dépenses courante pour les équipements publics courants, les grands projets indiqués ci-dessus (Tornet, Centre-Bourg, Crèche, Route des Carasses, local La Poste, Vestiaires, Groupe scolaire Avully) représentent environ 80 % du volume total des dépenses d'investissement sur 2025.

Certaines de ces opérations sont toujours en cours et seront proposées au budget 2026 dans le cadre des autorisations budgétaires pluriannuelles.

➤ LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

La Balme de Sillingy a voté des Autorisations de Programme (AP). Il s'agit d'enveloppes prévues pour des projets, réparties sur plusieurs années, révisables, dont une partie des crédits est ouvert chaque année par le vote du budget. Cette limite supérieure des dépenses annuelles est appelée crédits de paiement (CP).

Les crédits de paiement ouverts en 2025 ont été consommés d'environ 79 % notamment en raison du décalage des travaux et aménagement de La Poste au centre-bourg et d'une estimation trop importante des facturations 2025 pour l'aménagement de la Route des Carasses, ce, comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)						
N° AP	Libellé	AP voté	CP ouverts 2025	CP réalisés 2025	AP - Total réalisé €	Total réalisé %
AP 2023-1	Requalification du Centre-bourg 2023 - 2028	4 475 000 €	687 000 €	220 707 €	914 086 €	20,43%
AP 2023-2	Construction d'une Crèche 2023 - 2025	2 407 732 €	1 550 000 €	1 433 155 €	2 290 887 €	95,15%
AP 2023-3	Construction d'un équipement sportif multifonctionnel (Vestiaires de sport et d'une salle) 2023 - 2025	1 878 000 €	878 683 €	869 695 €	1 869 011 €	99,52%
AP 2023-4	Groupe scolaire Avully - Agrandissement Cantine 2023 - 2025	607 762 €	578 607 €	572 065 €	601 220 €	98,92%
AP 2023-5	Acquisitions foncières - Centre-bourg 2023 - 2026	800 000 €	675 000 €	373 967 €	373 967 €	46,75%
AP 2023-6	Aménagement du domaine du Tornet 2023 - 2026	4 000 000 €	2 271 500 €	2 147 741 €	2 754 785 €	68,87%
AP 2024-1	Aménagement Route des Carasses 2024 - 2026	2 640 000 €	1 553 000 €	840 945 €	843 780 €	31,96%
TOTAL DES AP/CP		16 808 494 €	8 193 790 €	6 458 274 €	9 647 737 €	57,40%

➤ LES RATIOS D'ANALYSE

Lexique Ratios : (Source Direction Générale des Collectivités Locales)

Les ratios financiers obligatoires : Pour les communes de 3 500 habitants ou plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales comprennent onze ratios définis à l'article R2313-1.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 2 bis = Produit des impositions directes / population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement / population : débit des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 455 ou 456 selon les nomenclatures (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement

avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 8 = Supprimé.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

DONNEES DE REFERENCE :

RATIOS D'ANALYSE CONSEQUENTS						EVO N-1
DONNEES ESSENTIELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	
Nombre d'habitants DGF	5188	5266	5285	5342	5398	1,05%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	3 870 775 €	4 334 679 €	4 946 902 €	5 434 796 €	5 495 922 €	1,12%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	5 819 273 €	6 506 076 €	6 692 842 €	7 268 083 €	7 317 911 €	0,69%
Encours de la dette au 31 Décembre	5 043 618 €	4 523 984 €	3 986 997 €	3 540 327 €	6 007 453 €	69,69%

Les différents ratios dépendent des facteurs : Population / Encours de dette / Résultats et CAF.

- Les données transmises par la préfecture arrêtent la population DGF à 5 398 habitants, pour rappel la population DGF est constituée de la population INSEE, du nombre de résidences secondaires, et de la population comptée à part (places de caravanes, etc.).
- L'encours, de la dette, comprend le volume total des emprunts contractés par la commune, il est de 6,01 M€ au 31/12/2025.
- Les soldes intermédiaires de gestion sont en progression, la capacité d'autofinancement (CAF) brute est de 1,66 M€ pour 2025.

RATIOS OBLIGATOIRES PAR NIVEAU :

RATIOS D'ANALYSE CONSEQUENTS						EVO N-1
RATIOS OBLIGATOIRES DE NIVEAU	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	
Dépenses réelles par habitant	746 €	823 €	936 €	1 017 €	1 018 €	0,08%
Produit fiscal par habitant - Sans AC	524 €	555 €	606 €	628 €	660 €	5,14%
Produit fiscal par habitant - Avec AC	585 €	612 €	624 €	684 €	715 €	4,64%
Recettes réelles par habitant	1 122 €	1 235 €	1 266 €	1 361 €	1 356 €	-0,36%
Effort d'équipement par habitant	742 €	708 €	634 €	753 €	1 547 €	105,50%
Dette par habitant	972 €	859 €	754 €	663 €	1 113 €	67,93%
Dotation par habitant	117,15 €	116,52 €	99,46 €	99,35 €	98,32 €	-1,04%
Coefficient de rigidité - Personnel	57,20%	55,31%	53,56%	53,73%	54,38%	1,20%
Taux d'équipement	39,57%	57,30%	50,03%	55,31%	114,08%	106,24%
Taux d'Endettement	86,67%	69,53%	59,57%	48,71%	82,09%	68,53%
Marge d'autofinancement courant (MAC)	75,16%	74,64%	81,97%	80,94%	82,38%	1,78%

La commune de La Balme de Sillingy peut se comparer au niveau national aux autres communes de même strate, dans la catégorie « Commune ni touristique ni montagne de 5 000 à 10 000 habitants », référençant près de 1 750 communes). Les données de référence sont les données financières arrêtées en 2024 et devraient être publiées prochainement.

La commune a de nouveau constaté le maintien d'indicateurs financiers positifs, indicateurs prévenant d'effets négatifs pouvant dégrader la capacité financière, voire de fonctionnement de la commune.

➤ LES RESULTATS PREVISIONNELS

Les comptes arrêtés à la date de ce document laissent apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : + 976 401,31 €
- Section d'investissement : + 470 883,44 €
 - o Restes à réaliser basculés en 2026 :
 - 464 515,65 € en dépenses
 - 3 502 996,03 € en recettes
- Soit un résultat prévisionnel net de 1 447 284,75 €.

Le résultat d'exercice a baissé de manière très importante en raison de la consommation des excédents qui a été proposé à ce budget pour autofinancer les projets d'investissement.

LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente une vision synthétique chiffrée des grands projets et préparations budgétaires en cours de réflexion selon l'avancement à la date du présent document.
 Il constitue la base nécessaire au débat en vue du projet de budget.

GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT	OPERATION	2025	2026
Coûts (€) hors Restes à réaliser d'investissement (RAR) : Nouveaux Crédits			
Aménagements du domaine du Tornet	4 047 579 €	2 147 741 €	1 445 215 €
Aménagements du Centre-Bourg	4 316 390 €	220 707 €	824 914 €
Equipement sportif multifonctionnel	2 015 155 €	878 683 €	144 989 €
Bâtiment partagé Interco. - Crèche	2 500 000 €	1 433 155 €	209 113 €
Scolaire Avully - Agrandissement cantine	582 845 €	572 065 €	10 780 €
Acquisitions + Travaux - La Poste	753 491 €	452 458 €	301 033 €
Opération Route des Carasses	2 240 000 €	840 945 €	1 396 220 €
Travaux Voirie et Espaces Verts		559 016 €	419 769 €
Opérations foncières (achats, portages, etc.)		210 140 €	532 285 €
Travaux de réseaux		355 982 €	52 000 €
Travaux sur les bâtiments		210 579 €	63 500 €
Matériels / Mobiliers		203 544 €	179 860 €
Enveloppe - Etudes travaux / projets			170 000 €